



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNN ALISFA 27 JUIN 2019

PAS D'AVANCÉE

1. Examen du compte rendu de la réunion du 25 avril 2019

Après des modifications demandées par FO, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Retour sur des revendications de la FNAS FO renvoyées à l'accord Qualité de Vie au Travail — QVT — durant la négociation de l'accord égalité professionnelle

- Famille monoparentale : en cas de formation contraignant l'adulte à dormir hors du domicile familial, FO demande des frais de garde de nuit de 50 € pour les enfants de moins de 16 ans. À intégrer dans la négociation de l'accord formation professionnelle.
- Rentrée scolaire : accorder une souplesse horaire de 2 heures pour accompagnement d'un enfant. Le SNAECESO va réfléchir.

3. Accord relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap

Lors de la prochaine réunion de la CPPNI, l'Observatoire sera en mesure de nous présenter les données chiffrées sur la situation des travailleurs handicapés comme nous l'avons demandé. Chaque organisation syndicale de salarié répète ce qu'elle avait déjà avancé à la réunion précédente. Nous n'avons toujours pas les propositions du SNAECESO car employeurs attendent la nouvelle équipe de négociateurs issus de leur Assemblée Générale. À l'unanimité, la Commission Paritaire se prononce sur le principe un accord-plan d'action.

4. Politique salariale

Note de conjoncture : l'Observatoire présente les premiers éléments. Sans surprise, les exonérations de cotisations patronales vont se poursuivre et la hausse de la valeur du point depuis 2013 est pour le moins modeste : 3,2 %. Nous sommes en attente des chiffres de l'inflation et de l'augmentation du SMIC depuis 2013.

5. Demande d'interprétation : positionnement de la CPPNI

FO a demandé un avis d'interprétation pour une salariée déclassée par sa direction dans son emploi-repère actuel de coordinatrice pour celui d'animatrice. Celle-ci demande également à être reconnue cadre au vu de ses tâches. Immédiatement la Commission Paritaire est unanime pour l'emploi-repère coordinateur et non pas animateur. Par contre le statut cadre est possible, mais pas d'office.

6. Positionnement du SNAECESO sur la formation « préparer sa retraite »

Pour les employeurs cette formation peut avoir lieu sur et en dehors du temps de travail. Pour FO et CGT, elle doit se faire sur le temps de travail.

Prochaine réunion, le 24 octobre 2019

Paris, le 16/07/2019

La délégation FO : Sylvie BECK, Muriel GÉRARD

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen du compte-rendu de la réunion du 26 avril 2019
2. Retour sur des revendications de la FNAS FO renvoyées à l'accord QVT
3. Accord relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap
4. Politique salariale
5. Demande d'interprétation
6. Positionnement SNAECESO sur la formation « Préparer sa retraite »